

INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE

SESSION D'AUTOMNE 2025 / SAINT-JÉRÔME

DÉBUT DE LA SESSION D'AUTOMNE 2025 : JEUDI LE 21 AOÛT 2025 ***(HORAIRE DE COURS DU LUNDI)*******

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Afin de confirmer votre place dans votre programme d'études à la session d'automne 2025, vous devez **OBLIGATOIREMENT** récupérer votre horaire par Internet (même pour les élèves qui seront en stage à l'automne 2025) **du 14 au 19 août 2025**. À partir du site Internet du Collège (www.cstj.qc.ca), sélectionnez le bouton **OMNIVOX** / Identifiez-vous avec votre numéro de matricule de 7 chiffres et votre mot de passe / Sélectionnez Mes services Omnivox / **Horaire en ligne**.

Si vous n'avez pas récupéré votre horaire par le portail Omnivox au plus tard le **19 août 2025**, **VOTRE HORAIRE SERA RETIRÉ***. Si toutefois, vous n'avez pas pu récupérer votre horaire pour des raisons exceptionnelles, veuillez envoyer un MIO à l'adresse REGISTRARIAT, mio ou un courriel à l'adresse registraire@cstj.qc.ca au plus tard le **20 août 2025, 16 h** pour vous réinscrire. Veuillez cependant noter que nous ne pouvons garantir votre réinscription à tous vos cours et que votre demande sera traitée selon les places disponibles. Des frais de 40 \$ seront appliqués.

***Pour recevoir un remboursement partiel, vous devez annuler votre session en envoyant un MIO à l'adresse REGISTRARIAT, MIO ou un courriel à l'adresse registraire@cstj.qc.ca au plus tard le mercredi 20 août 2025, avant 16 h. IMPORTANT: les bureaux du Registrariat, du Cheminement scolaire et de l'Organisation scolaire seront fermés le mercredi 20 août de 8 h à 13 h.**

HORAIRES RETENUS

Votre horaire pourrait être retenu pour diverses raisons lorsque vous tentez de le récupérer sur Omnivox. Vous devrez alors contacter par MIO la personne indiquée dans le message aux dates suivantes :

du 14 au 19 août 2025, avant 16 h.

MODIFICATION D'HORAIRE

Les élèves qui désirent effectuer un réaménagement d'horaire (déplacer des cours) doivent utiliser le module « Modification d'horaire » accessible via le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Modification d'horaire. Veuillez consulter les messages sur Omnivox pour connaître la période d'ouverture du module de modification d'horaire.

Des frais de 25 \$ sont exigés pour une modification d'horaire confirmée. Ces frais sont payables lors de la modification d'horaire (par carte de crédit seulement VISA OU MASTERCARD) ou sont payables au Collège (local A-127B) ou directement sur Omnivox, au plus tard le **jeudi 28 août 2025**. **Aucun réaménagement de l'horaire ne sera fait par les aides pédagogiques.**

VÉRIFICATION ET CORRECTION DE VOTRE HORAIRE

Vous avez la responsabilité de vous assurer que tous les cours choisis lors de la période de choix de cours apparaissent à votre horaire. Si les cours à l'horaire ne correspondent pas, vous devez prendre rendez-vous avec votre API à partir du module de « Prise de rendez-vous » dans Omnivox .

Vous devez vous assurer que vos coordonnées téléphoniques sont à jour dans Omnivox. Cette rencontre pourra avoir lieu **du 14 au 19 août 2025**. Vos échecs peuvent aussi avoir eu des implications sur votre cheminement ; il serait bien de rencontrer votre API à ce sujet.

COURS COMPLÉMENTAIRES ET COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE COMPORTANT DES FRAIS

Les factures pour les cours comportant des frais seront générées en début de session. Ces frais seront payables au plus tard le **4 septembre 2025**. La facture sera disponible sur le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Centre de paiement.

CHANGEMENT DE PROGRAMME D'ÉTUDES

Les élèves qui désirent changer leur programme d'études (selon les places disponibles) devront communiquer avec le Service du cheminement scolaire par MIO **avant le vendredi 8 août 2025, 16 h 30**.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Cégep de Saint-Jérôme, tous les étudiants doivent préalablement satisfaire aux conditions d'admission et d'exclusion du Collège. Le Collège se réserve le droit d'annuler, en tout temps, toute admission et/ou inscription d'étudiants nouveaux ou anciens qui ne satisfont pas aux conditions d'admission et ce dernier ne peut être tenu responsable des inconvénients qu'une telle décision pourrait causer aux étudiants concernés.

ANNULATION DE VOTRE SESSION ET REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS

Si vous désirez annuler votre inscription pour la session automne 2025, vous devez nous envoyer un MIO à l'adresse : « REGISTRARIAT, mio ». Pour recevoir un remboursement partiel des frais d'inscription, la demande de remboursement devra être reçue **au plus tard le mercredi 20 août 2025, avant 16 h.**

COMMUNICATIONS / INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA RENTRÉE D'AUTOMNE 2025

Veuillez consulter le site internet du Collège au <https://www.cstj.qc.ca/nouveaux-admis/> pour connaître toutes les informations importantes sur la **rentrée d'automne 2024 (le calendrier scolaire Automne 2025, l'agenda, la carte étudiante, le casier, le stationnement, les activités d'accueil, etc.)**. De plus, des documents sur ces opérations sont disponibles dès maintenant sur le portail Omnivox dans mes Services Omnivox / Documents et messages.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Chaque session, après la date limite d'annulation de cours (19 septembre pour la session d'automne 2025), l'élève doit confirmer sa présence pour chacun de ses cours par le biais du portail Omnivox. **Il est important de noter que le fait de ne pas confirmer sa présence à un cours ne constitue pas une annulation officielle** et le total des notes accumulées apparaîtra au bulletin, avec la mention d'échec. De plus, la confirmation à « non » d'un ou plusieurs cours peut modifier le statut de temps complet à temps partiel et peut occasionner des frais de scolarité supplémentaires.

HORAIRES POUR LES ÉTUDIANTS.ES BÉNÉFICIAIRE DE MESURES D'ACCOMODEMENT (SAIDE)

Si vous bénéficiez de mesures d'accommodement du SAIDE, et que vous désirez effectuer une modification d'horaire sur Omnivox, il est **ESSENTIEL** de vous assurer qu'il y a le temps nécessaire entre vos cours afin de pouvoir bénéficier du temps supplémentaire lors de vos évaluations.

REÇUS D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2025 Hiver 2025, Été 2025, Automne 2025

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est exigé lors de l'émission du reçu d'impôt (Relevé 8) par le Ministère du Revenu. Vous devez accéder au portail Omnivox / Mes services Omnivox / Dossier Personnel et entrer votre NAS pour l'obtention de votre relevé 8. Votre NAS ne sera utilisé uniquement qu'à des fins fiscales. **Son accès est limité et protégé. Les relevés seront disponibles au plus tard le 28 février 2026.**

COMPTE COURRIEL

Prenez note qu'un compte courriel vous est automatiquement attribué sous la forme 9999999@cstj.qc.ca où 9999999 correspond à votre numéro d'admission (matricule). Tout au long de la session, les services du Cheminement scolaire et de l'Organisation scolaire vous communiqueront via **Omnivox** (Courriel, MIO, Documents et messages) des informations sur les opérations importantes (date limite d'annulation de cours, fréquentation scolaire, dates pour les choix de cours de l'automne 2025, disponibilité des reçus d'impôts 2025, etc.).

Toutes les informations sur la rentrée scolaire sont disponibles sur votre portail Omnivox. Si après avoir consulté ces informations, vous avez encore des questions sur la rentrée scolaire, vous pouvez nous joindre au 450 436-1580 poste 5500, ou par mio à **REGISTRARIAT, mio.**

Si par ailleurs, vous n'êtes pas en mesure d'accéder au portail Omnivox, téléphonez au 450 436-1580 poste 2424.

Catherine R. McMahon